



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

papiers d'identité

Question écrite n° 117323

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les propositions plusieurs fois avancées d'établir une carte d'identité européenne pour tous les ressortissants de l'UE. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître sa position à ce sujet et l'avancement de la réflexion sur cette opération.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger la ministre déléguée aux affaires européennes sur les perspectives de mise en place d'une carte d'identité européenne. Dans le cadre des traités en vigueur, l'Union européenne n'a pas de compétence pour entreprendre une action dans ce domaine. Telle est la raison pour laquelle il était prévu que le projet de traité constitutionnel (article III-125-2) apporte la base juridique requise pour cela. Dans l'anticipation de l'entrée en vigueur de ce texte, une réflexion avait été engagée au sein de l'administration française et avait donné lieu par ailleurs à des échanges avec nos partenaires, l'Allemagne notamment. Cette réflexion a été suspendue à la suite du rejet par la France de ce traité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117323

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 948

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3290